Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260402-DCM20260402_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2026

Date d'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, Mme ACHARD, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-04-02-21 : SYNDICAT MORBIHAN ÉNERGIES – Désignation des délégués de la Commune au Comité Syndical

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7 et L.5212-7, Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Morbihan Énergies.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-8 et L.5711-1,

VU les statuts du Syndicat Morbihan Énergies,

Considérant qu'il convient d'élire deux délégués titulaires,

Le Conseil Municipal :

- **A PROCÉDÉ à l'élection de deux délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Morbihan Énergies ;**

- **ONT été élus :**

  Délégués titulaires :
  ➢ **GUILLOUX Jean Luc**
  ➢ **RÉTY Alain**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT * 56 (Morbihan) *